

Lyon, le 2 février 2010

---

## **Compte rendu du CTPD du 28 janvier 2010**

Cette réunion était la première dans la nouvelle configuration DRFIP en présence de toutes les organisations syndicales: FO, SNUI, CGT, CFDT et CFTC.

Les syndicats ont lu une déclaration liminaire. La CFTC a réaffirmé son accord avec la fusion...tout en demandant la prise en compte des attentes des personnels, la sauvegarde des effectifs et un management cohérent, humain et responsable. La CFDT s'est attachée à la problématique de l'emploi public à l'absence de bilan pour les SIP et a relayé les inquiétudes des personnels de Givors.

Nos représentants ont insisté sur notre refus de la fusion et notre opposition à la mise en place des SIP qui ne sont qu'une déclinaison de la RGPP: Révision Générale des Politiques Publiques. Tout cet attirail n'a qu'un seul but réduire l'emploi public et la dépense publique au prétexte de gains de productivité imaginaires, et ne fait qu'accroître le malaise des personnels.

La nouvelle Direction nous s'est dédouanée en répétant que les emplois supprimés s'imposaient à elle, mais que ces suppressions étaient limitées !!!!

Sur les SIP pas d'inquiétude d'après eux, puisque le transfert des agents est basé sur les chiffres de l'Outil de Répartition des Emplois : ORE 2007 (donc chacun sait que cet outil ne mesure en rien les charges réels de travail) et la logique métier est respectée.....sauf pour les agents d'accueil. En effet dans ce secteur spécialisé les personnels devront faire preuve de polyvalence !!!

### **SIP de Givors**

#### **Une première : l'Administration vote contre sa proposition ! ! ! ! !**

La discussion a été longue et animée sur ce point, la Direction nous ayant fourni un dossier plus que léger et sans aucun élément concret.

Sur l'immobilier, le hall d'accueil n'est pas modifié avec une banque d'accueil et 5 box mais nous avons demandé qu'un des box d'accueil soit dédié aux collectivités locales et ce en continu même pendant la campagne IR.

De même nous nous sommes étonnés que le bureau où s'effectue les dégagements de la Brink's ( présence de la trappe de sécurité) et qui juste là était inoccupé, soit maintenant le bureau du chef du pôle contrôle expertise.

La Direction a sous estimé les jours de présence de cette personne : non pas 1 jour mais 2 à 3 par semaine, et pensait qu'il suffisait de prévoir les interventions de la Brink's. Il est bien évident que pour des questions de sécurité, ces interventions ne se font pas à des heures fixes et surtout que ces dégagements sont aléatoires en fonction du montant de l'encaisse ...

Nos représentants se sont basés sur les chiffres des ORE 2007, 2008 et 2009 pour dénoncer les chiffres de la Direction. Pour l'assiette, le personnel sera composé de 6 B et 22 C.

Sur l'ORE 2008, le recouvrement compte pour 4,55 agents et la fonction comptabilité –caisse - produits divers pour 1,85 ....

Comment dans ces conditions acceptait la création du SIP avec seulement 4 agents : 2 B et C ????

Même si la caisse dépendra du poste SPL: service public local, le SIP est un poste comptable avec une comptabilité d'autant plus lourde que tous les encaissements se font par le biais d'un transfert style P109. Il faut donc à minima 0,5 agent pour prendre en charge cette fonction.

**C'est donc un total de 5.15 agents qui sont nécessaires à la bonne marche du futur SIP de Givors !!!!**

Actuellement le service du recouvrement compte 5 agents qui veulent tous rejoindre le SIP. Qu'en sera t il du choix ? Sur quels critères ? Là encore pas de réponse précise, si ce n'est une allusion à l'ancienneté : de la personne ou dans le poste ???

Là où la situation pourrait s'avérer risible c'est que selon le critère choisi, la seule personne actuellement formée à la comptabilité ne serait pas mutée ...qui donc assurerait cette fonction dans le SIP ???

D'ailleurs aucune formation à la comptabilité DDR3 n'est prévue dans les documents qui nous ont été fournis, alors que la prise en main ne se fait pas sans mal ( en général modules de formation + travail en doublon) et que le SIP se met en place en avril !!!!

Mais ne nous inquiétons pas car le Directeur a rappelé que cet aspect était de la responsabilité du chef de poste...

Rappelons en outre que le CDI de Givors a déjà subi la fusion CDI CDIF et que moins d'un an après on supprime 1 emploi de C et on met en place le SIP...

Sur l'organisation du poste, le SIP de Givors comprendra 4 cellules:

- l'accueil, la gestion, le CSP et le recouvrement.

Il existera un système d'entraide sur l'adressage, les dégrèvements, les réponses aux contribuables...

L'accueil physique sera confié à une équipe de 6 personnes dont 1 agent du service recouvrement et sa gestion incombera à 1 cadre A.

Un serveur vocal interactif va être installé ainsi qu'un pôle téléphonique dédié pouvant accueillir de 1 à 4 agents.

En cas de forte influence , les appels seront "toppés" vers les services.

Nous avons également demandé que soit apporté un soin particulier à cet espace: bureau en marguerite avec des demi cloisons transparentes afin de limiter le bruit sans donner une impression d'enfermement.

Après ces débats animés la Direction a proposé de voter sur 2 propositions:

- sur la mise en place du SIP de Givors: la parité syndicale a voté contre et la parités administrative pour.

- sur le transfert de 5 agents: la parité administrative a voté contre !!!!

Le SNUI, la CFDT et la CFTC ont voté contre alors que FO et la CGT n'ont pas pris part au vote

**FO DGFIP est contre la mise en place des SIP ....**

## **Situation des emplois B et C dans la filière Gestion Publique**

Il s'agissait d'acter la suppression de 41 emplois de C contre la création de 19 emplois de B et l'implantation d'un emploi de Receveur Percepteur.

Ces opérations sont le fruit du plan de qualification ministériel mais surtout de la volonté de supprimer les emplois publics !!!

**Nos représentants ont voté contre**

## **Suppression du SIE-C : SERVICE IMPOT ENTREPRISE CENTRALISATEUR**

Les missions et le service SIE C disparaissent, les divisions recouvrement des particuliers et des professionnels rejoignent la direction aisi que la mission de centralisation comptable à compter du 1er février 2010.

Les personnels transférés pourront bénéficier du régime indemnitaire de la direction.

Nos représentants ont votés contre car il s'agit d'une conséquence de la mise en place de la DRFIP

## **Questions diverses**

### **- les problèmes des postes ruraux**

Les dernières suppressions d'emplois ont particulièrement visé les petits postes ruraux du département ayant de 3 à 5 agents.

Les personnels concernés ont voulu faire connaître leurs inquiétudes à la Direction et les alerter sur la difficultés d'assurer l'ensemble de nos missions dans cas conditions, sachant qu'ils seront en première ligne à la mise en place de l'accueil de proximité...

## - les équipes de renfort

Les équipes de renfort ERD, ERR et EDRA sont désormais gérées par un même service au sein de la DRFIP.

Néanmoins ces renforts sont loin d'avoir les mêmes régimes notamment les agents de l'ERR, équipe de renfort en résidence qui ne bénéficient pas de la NBI ni d'un niveau de prime équivalent alors que leur périmètre d'intervention n'est plus Lyon mais englobe une bonne partie de la Courly.

## - PNSR CIJAP

Les personnels de ces pôles nationaux s'inquiètent de ne plus apparaître comme un service de la nouvelle DRFIP mais comme une entité à part et demandait des explications quand à leur gestion.

La Direction a confirmé que leur gestion ne changeait pas , les personnels B et C continueront à pouvoir demander des mutations locales pour le département. Les cadres A sont gérés par Paris et doivent passer par une mutation nationale pour changer d'affectation.

## - Thunderbird

Nos représentants ont dénoncé les difficultés liées au passage de Lotus à Thunderbird, la Direction les reconnaît et nous a annoncé la suspension de la migration vers Thunderbird.

### Les représentants en CTPD :

**Tony Plumain**  
**Pascaline Kerhoas**  
**Thierry Malosse**

**Jean Luc Wilhelmy**  
**Jean Luc Pelletier**  
**Yves Raichl**

#### Rejoignez Force Ouvrière, en ADHERANT :

- pour agir dans l'indépendance
- pour obtenir rapidement des informations sûres et précises
- pour mener une action revendicative clairement définie, non démagogique, destinée à aboutir sans casser l'outil de travail
- pour faire vivre la vraie solidarité à le DGFIP

#### BULLETIN D'ADHESION

NOM : ..... PRENOM : .....

GRADE : .....

AFFECTATION : .....

déclare vouloir adhérer à FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à ..... le .....

(signature)